

Entreprises

Generali Protection Numérique



Préservez votre activité
des risques numériques

Les outils numériques sont au cœur de la vie de chaque entreprise : emails, site internet, stockage de données, etc. Ils accompagnent le développement de votre activité professionnelle mais vous exposent aussi à de nouvelles menaces : **les risques numériques.**

La maîtrise de ces risques est un gage de continuité de votre activité. C'est pourquoi Generali vous propose une solution novatrice et complète qui allie couverture d'assurance et services : l'offre **Generali Protection Numérique.**

Qu'est-ce que le risque numérique ?



Il peut prendre la forme d'actes informatiques malveillants mais il peut aussi être issu de négligences ou d'erreurs humaines.

Le risque numérique affecte votre système informatique et/ou les données nécessaires à l'activité de votre entreprise.

Le saviez-vous ?

- **65 %** des entreprises ont constaté au moins une cyber-attaque⁽¹⁾.
- **40 %** des entreprises constatent une augmentation des cyberattaques en 2019⁽¹⁾.
- **43 %** des attaques numériques ont touché des petites et moyennes entreprises⁽³⁾.

⁽¹⁾ Baromètre du Club des experts de la sécurité de l'information et du numérique (Cesin) - janvier 2020.

⁽²⁾ Baromètre du Club des experts de la sécurité de l'information et du numérique (Cesin) - janvier 2020.

⁽³⁾ Var-matin, les entreprises de plus en plus exposées aux cyber-attaques - octobre 2018.

Les conséquences pour votre entreprise

Les risques numériques menacent la pérennité de votre activité professionnelle.



Les incidents numériques sont en hausse constante et concernent toutes les entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité.

Une nouvelle réalité pour tous les chefs d'entreprise



“Je ne pensais pas que mon petit commerce de chaussures en ligne constituerait une cible pour des pirates informatiques.”

Le site internet de mon entreprise a été bloqué pendant 10 jours. Cette attaque a stoppé mon activité professionnelle et a entraîné de fortes pertes de chiffre d'affaires.”



“Être sous la menace d'une cyber-extorsion ? En tant que patron d'une PME familiale, je n'y aurais pas cru.”

Un lundi matin, l'écran de mon ordinateur affichait le message suivant : « tous les fichiers de votre système sont cryptés. Pour les déchiffrer, versez la somme de 10 000 €. »

Je n'ai pas payé la rançon mais il a fallu 18 heures d'intervention informatique pour redémarrer mon activité et renouer le contact avec mes clients.”

Une protection indispensable pour répondre aux nouvelles obligations réglementaires

La réglementation européenne étend l'obligation de notification.

En cas d'atteinte à des données à caractère personnel, toute entreprise est tenue d'informer :

- les autorités administratives compétentes ;
- les personnes physiques concernées, par exemple, vos clients.

Depuis le 25 mai 2018, date d'entrée en application du règlement européen⁽⁴⁾, le non-respect de cette obligation vous expose à de lourdes sanctions financières.

⁽⁴⁾ Règlement 2016/679 - Journal officiel de l'Union européenne L119 du 4 mai 2016

Parce que Generali a pour vocation de vous aider à réaliser vos projets et à anticiper vos besoins, nous avons conçu une solution globale contre les risques numériques, spécialement adaptée aux TPE et PME.



Quelles garanties pour quelles protections ?

Avec Generali Protection Numérique, vous disposez d'une couverture dédiée aux conséquences des risques numériques.

Les garanties Dommages et Pertes vous couvrent pour les incidents numériques que vous subissez et leurs conséquences sur votre activité.

Les garanties Responsabilité Civile vous apportent une sécurité complémentaire si ces incidents impactent des tiers, vos clients et vos fournisseurs par exemple.

Les garanties optionnelles Fraude couvrent les frais engagés et pertes diverses suite à une fraude informatique, téléphonique et suite à une usurpation d'identité.



Dommages et Pertes

- Frais d'expertise informatique.
- Frais de reconstitution de données.
- Frais de notification.
- Frais de monitoring.
- Frais en cas d'atteinte à la réputation numérique.
- Frais en cas de tentative de cyber-extorsion.
- Pertes d'exploitation et/ou frais supplémentaires.



Responsabilité Civile

- Atteinte aux données ou au système informatique des tiers.
- Enquête réglementaire/administrative.
- Publication numérique.



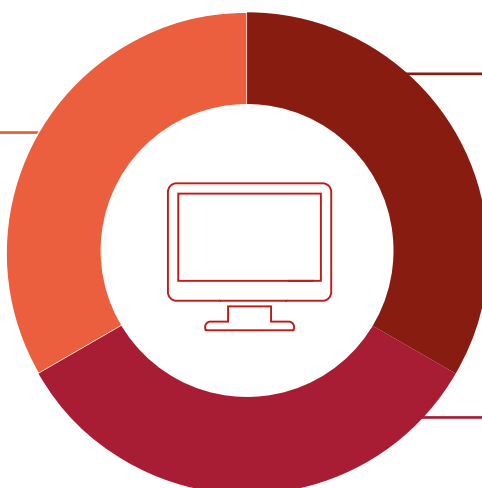
Options Fraude

- Fraude informatique.
- Fraude téléphonique.
- Usurpation d'identité.

Les points forts de l'offre

GLOBALITÉ

Une solution complète face aux risques numériques, qu'ils soient issus d'un acte malveillant ou d'une erreur humaine.



ACCOMPAGNEMENT ET RÉACTIVITÉ

Un accompagnement 24 h/24 pour une résolution efficace des incidents.

SAVOIR-FAIRE

Un réseau de professionnels en sécurité informatique à votre disposition dans toute la France.

Ça peut vous arriver !

Certaines données essentielles à votre activité disparaissent de votre système informatique.

Generali Protection Numérique assure la prise en charge des frais engagés par des experts en sécurité informatique pour :

- déterminer l'origine et l'étendue de l'incident ;
- procéder à la reconstitution des données perdues.

LE PLUS Generali

La reconstitution des données est une opération complexe qui nécessite parfois l'intervention d'équipes spécialisées.

Generali Protection Numérique vous accompagne également dans ce type de situation.

Suite à l'attaque de pirates informatiques, votre site de vente en ligne est indisponible pendant 5 jours, ce qui engendre une importante perte de chiffre d'affaires.

Generali Protection Numérique vous garantit :

- la prise en charge des frais d'expertise informatique pour identifier la cause et l'origine de l'incident et y mettre fin ;
- l'indemnisation de vos pertes d'exploitation et des éventuels frais supplémentaires engagés.

LE PLUS Generali

Generali Protection Numérique s'appuie sur des professionnels en sécurité informatique capables d'intervenir rapidement dans toute la France. Si vous le souhaitez, ils pourront collaborer avec vos équipes ou votre prestataire informatique habituel.





Ça peut vous arriver !

Les données bancaires de vos clients sont dérobées ? La nouvelle réglementation vous oblige à informer l'autorité de contrôle compétente et les personnes physiques concernées par ce vol de données à caractère personnel.

Generali Protection Numérique garantit la prise en charge des frais de notification auprès de l'autorité administrative et individuellement auprès des personnes physiques concernées.

LE PLUS Generali

Avec la prise en charge des frais de notification et un accompagnement dédié, Generali Protection Numérique tient compte des nouvelles dispositions européennes relatives à la protection des données.

Votre responsabilité est mise en cause par des clients suite à un incident numérique dont vous avez été la victime ?

Generali Protection Numérique prend en charge les conséquences pécuniaires de votre responsabilité civile en cas :

- de réclamations de tiers suite à une atteinte à leurs données stockées sur votre système informatique ;
- d'une publication numérique dommageable pour un tiers, commise dans le cadre de vos activités de communication.

LE PLUS Generali

Le contrat Generali Protection Numérique complète la couverture de responsabilité civile traditionnelle afin de vous garantir une protection optimale face à ces nouveaux risques.

Découvrez les services associés à l'offre Generali Protection Numérique

La gestion d'un incident numérique nécessite réactivité, accompagnement et expertise. C'est pourquoi Generali s'est associé à des partenaires capables de répondre à ces enjeux.

Notre objectif : assurer la continuité de votre activité professionnelle.

1. Les services de prévention

Pour vous accompagner dans la compréhension du risque numérique, Generali met à votre disposition un programme de prévention comportant :

- Un e-learning pour connaître les bons gestes de sécurité : Generali vous offre avec son partenaire **Phosforea**, expert en sécurité informatique depuis 2005, un e-learning gratuit pour vous et l'ensemble de vos collaborateurs.
- Une boîte à outil « prévention cyber-risque » : dix fiches pratiques sont là pour vous aider à mieux comprendre les sujets principaux liés au risque numérique et vous guident sur les bons gestes à adopter (Comprendre le règlement européen de protection des données, revoir la politique de confidentialité des données, les risques liés à l'utilisation par les salariés de leur ordinateur et smartphone personnel).

Des prestations complémentaires peuvent également vous être proposées :

- services de monitoring ;
- prestations de noyage ou re-référencement ;
- conseils en relations publiques.

En cas de demande de l'assuré, missionnés par Europ Assistance pour le compte de Generali, les spécialistes informatiques de la société Ineo Digital (groupe Engie) interviennent à distance et, si nécessaire, sur site pour effectuer le diagnostic de l'incident et mettre en œuvre les mesures d'urgence nécessaires.



2. Les services d'assistance

Toute situation de crise perturbe le fonctionnement de votre entreprise et impacte la continuité de votre activité. En cas d'incident les équipes d'Europ Assistance France constituent votre point de contact et vous accompagnent 24 h/24 et 7 j/7. Elles missionneront un spécialiste qui interviendra à distance ou, si nécessaire, au sein de votre entreprise pour effectuer le diagnostic de l'incident et mettre en œuvre les mesures d'urgence nécessaires.

Europ Assistance France est à vos côtés tout au long de la gestion de l'incident : au-delà de l'intervention informatique d'urgence, un spécialiste de la gestion de crise vous accompagne pour reprendre votre activité au plus vite.



*Vous vivez, nous veillons.



Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

Europ Assistance

Société Anonyme au capital de 2 464 320 euros
Entreprise immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 403 147 903 RCS Nanterre
Siège social : 1 promenade de la Bonnette 92633 Gennevilliers Cedex.

Generali Iard

Société anonyme au capital de 94 630 300 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

